

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 MAI 2017

Présents : BOURING Hubert, BLAZY Virginie, DE ZORZI Isidore, FRANCOIS Sandrine, SCHMIT Daniel, EPPE Catherine, ROTH Lucile, THEOBALD Marc, JACOB Martine

Absents excusés : Mme BOSSI Maryline a donné procuration à M. SCHMIT Daniel
M. ROTHAN Eric a donné procuration à Mme ROTH Lucile
M. NONN Alex a donné procuration à M. DE ZORZI Isidore
Mme SCHMITT Valérie a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine

Absents : LEJEUNE David, WISSEN Nicolas

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2017

Après lecture du compte-rendu de la séance du 19 mai 2017, le Conseil Municipal l'adopte.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ : CREATION D'UN LOTISSEMENT A USAGE D'HABITATION « LES HAUTS DE SARRE » (TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE)

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour la création d'un lotissement à usage d'habitation « Les Hauts de Sarre ».

Ces travaux sont divisés en deux tranches :

- une tranche ferme (lot n° 1 et lot n° 2)
- une tranche conditionnelle (lot n° 1)

La date limite de remise des offres était fixée au 18 mai 2017 à 12 H 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mai 2017.

TRANCHE FERME

Lot n° 1 : Voirie provisoire – Assainissement – AEP

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Estimation : 1 270 104,85 € HT
- Mémoire technique : 20 %
- Prix : 70 %
- Délai d'exécution : 10 %

- Entreprise VISCONTI	1 463 205,50 € HT
- Entreprise TPD L SARL	1 115 396,50 € HT
- Entreprise COLAS	1 151 737,50 € HT

Lot n° 2 : Réseaux secs – Eclairage Public

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Estimation : 365 064,43 € HT
- Mémoire technique : 10 %
- Prix : 80 %
- Délai d'exécution : 10 %

- Entreprise EST RESEAUX	364 960,00 € HT
- Entreprise SAG VIGILEC	349 353,00 € HT
- Entreprise SMTPF	330 583,50 € HT
- Entreprise ESA TP	365 052,00 € HT

TRANCHE CONDITIONNELLE

Lot n° 1 : Voirie définitive - Espaces Verts

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Estimation : 296 806,64 € HT
- Mémoire technique : 20 %
- Prix : 70 %
- Délai d'exécution : 10 %

- Entreprise VISCONTI	420 870,00 € HT
- Entreprise TPDL	389 300,00 € HT
- Entreprise COLAS	422 099,00 € HT

Suite au contrôle des offres, la commune a invité toutes les entreprises des deux lots, à revoir leur proposition, uniquement sur le critère prix, selon des modalités précisées dans le courrier d'invitation et à transmettre leur rabais avant la date limite le Mercredi 31 Mai 2017 à 12 H 00.

Après négociation des prix, les résultats sont les suivants :

TRANCHE FERME

Lot n° 1 : Voirie provisoire – Assainissement - AEP

- Entreprise VISCONTI	1 441 257,42 € HT
- Entreprise TPDL SARL	1 078 030,72 € HT
- Entreprise COLAS	1 105 668,00 € HT

Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise TPDL pour un montant de 1 078 030,72 € HT soit 1 293 636,86 € TTC (l'entreprise sortie première selon les critères d'attribution) et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Lot n° 2 : Réseaux secs – Eclairage Public

- Entreprise EST RESEAUX	361 310,40 € HT
- Entreprise SAG VIGILEC	309 177,41 € HT
- Entreprise SMTPF	310 748,49 € HT
- Entreprise ESA TP	361 401,48 € HT

Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise VIGILEC pour un montant de 309 177,41 € HT soit 371 012,89 € TTC (l'entreprise sortie première selon les critères d'attribution) et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

TRANCHE CONDITIONNELLE

Lot n° 1 : Voirie définitive - Espaces Verts

- Entreprise VISCONTI	414 556,95 € HT
- Entreprise TPDL	371 561,26 € HT
- Entreprise COLAS	405 215,04 € HT

Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise TPDL pour un montant de 371 561,26 € HT soit 445 873,51 € TTC (l'entreprise sortie première selon les critères d'attribution) et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

VOTE DES TAUX 2017 – RECTIFICATION POUR LA TAXE FONCIERE NON BATI

En date du 19 mai 2017, le conseil municipal avait décidé de baisser le taux des différentes taxes.

La CASC nous fait savoir que la baisse votée du taux de la taxe foncière non bâti n'est pas suffisante au regard de la loi qui définit le respect du lien entre la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 1636 B decies I – 2° alinéa).

Pour remédier à cette situation et respecter la règle des liens entre la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâti, le conseil municipal décide de revoter le nouveau taux qui sera inférieur au taux précédent, à savoir :

Taxe foncière non bâti : 42,70 % qui passe à 42,44 %/

TRAVAUX D'ETANCHEITE A L'ECOLE MATERNELLE

Des travaux d'étanchéité à l'école maternelle s'avèrent nécessaires.

L'entreprise L.C. SANITOITURE nous a fait parvenir un devis pour un montant de 11 898,41 € HT soit 13 088,25 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise L.C. SANITOITURE.